



## Message du Conseil communal au Conseil général N° 27 du 2 juin 2014

**Objet : Approbation des comptes communaux 2013 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce**

### Introduction

Pour cette première année de fonctionnement, les comptes de la Commune mixte de Haute-Sorne sont bénéficiaires, de Fr. 809'172.81 alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 644'090.-.

En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève les points suivants :

- la réalisation de plusieurs investissements pour un montant global de 7.12 mios
- une assiette fiscale des personnes morales qui devrait se stabiliser dans les prochaines années.

Le Conseil communal tient toutefois à faire observer que les années à venir seront difficiles pour la gestion des finances communales. Par conséquent, il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée du 19 au 23 mai 2014. Elle fait l'objet d'un rapport, lequel est joint en annexe.

### Présentation

Les comptes 2013 de la commune mixte de Haute-Sorne, présentent un excédent de produits :

<i>en francs</i>	Budget 2013	<b>Comptes 2013</b>
CHARGES	25'052'590	<b>26'030'697</b>
REVENUS	24'408'500	<b>26'839'869</b>
EXCEDENT	- 644'090	<b>809'172</b>

### Présentation des dépassements budgétaires :

Les dépassements budgétaires sont soumis au Conseil Général conformément à l'art. 29 ch. 12 let. a) du RO de la commune de Haute-Sorne

*Art. 29 Le conseil général a en particulier les attributions suivantes :*

*12. Il vote les crédits supplémentaires :*

*a) En cas de dépassement de crédit budgétaire pour autant qu'ils dépassent de 10% les charges totales portées au budget ou les 10% du poste budgétaire concerné mais au moins 50'000 francs. Les dépréciations supplémentaires ne sont pas considérées comme dépassement de crédit ;*

Par courriel du 20 mai 2014, le Service des communes a confirmé que les dépassements budgétaires se calculent par classification fonctionnelle et non par ligne budgétaire.

### Charges liées

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elle se calcule selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 0590.351.00) présentent un montant de Fr. 6'646'026.75, soit Fr 21'026.75 de plus par rapport au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter et ceci à l'échelle cantonale. Pour 2013 la participation de la commune de Haute-Sorne se monte à Fr. 1'917'310.80 d'où une charge supplémentaire de Fr. 62'310.80

- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est de Fr. 1'644'702.-, soit Fr. 58'298.- de moins que la prévision budgétaire correspondante.
- La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail s'élève à Fr. 202'496 alors que le budget prévoyait une dépense de Fr. 248'000.

### **Respect du budget et maîtrise des dépenses**

Au terme de l'exercice sous revue, il est important de relever quelques éléments qui ont une influence directe sur le résultat.

Au niveau de dépenses de fonctionnement, des imputations internes ou de produits supplémentaires, il faut relever les écarts principaux suivants entre le budget et les comptes :

01.	Répartition salaires conseillers aux services	Fr.	31'000
	Indemnités d'assurances pertes de salaires	Fr.	30'000
	Part des services aux frais de port	Fr.	11'000
	Part des services aux frais de l'informatique	Fr.	16'000
	Charges sociales – décpte LPP	Fr.	36'000
02.	Aménagement du territoire, pas de dépenses	Fr.	34'000
03.	Prestation de la police cantonale, pas de contrat	Fr.	60'000
07.	Contribution aux transports publics (inférieure de 40% par rapport au budget RCJU)	Fr.	41'000
	Contribution au fond de la réunification	Fr.	14'000
08.	Intérêts – renouvellement d'emprunts	Fr.	180'000
	Immeubles communaux – entretien	Fr.	90'000
	Total des dépenses non réalisées	Fr.	543'000

### **Impositions**

Le revenu net global des impositions s'élève à 17.52 mios, il est supérieur de 0.62 mios du montant porté au budget. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- Vu la diminution annuelle de 1% du barème cantonal, les impôts ordinaires des personnes physiques (PP) sont en diminution de fr. 130'460.- par rapport au budget.
- Les impôts à la source et des frontaliers sont en augmentation de Fr. 78'708.- par rapport au budget.
- Le résultat des impôts des personnes morales (PM) progresse de Fr. 268'704.- par rapport au cumul 2012, référence prise en considération pour l'élaboration du budget, pour atteindre 1.23 mios.
- Les variations d'impôts, soit les diminutions ou les augmentations découlant des taxations définitives rendues dans le courant l'année 2013 (Rôle d'impôts de 2012 et antérieurs), présentent un écart positif de Fr. 183'965.-. Cependant ce chiffre est inférieur porté au budget de fr. 340'000.-, qui avait été annoncé par le service des contributions.
- L'établissement des partages d'impôts relève de la responsabilité du Bureau des personnes morales aux Breuleux, le budget prévoyait un bonus de Fr. 100'000.-, les comptes présentent un bonus de Fr. 405'691.-, à cela s'ajoute l'extourne de Fr. 230'000.- comptabilisés transitoirement par Bassecourt en 2012, en prévision des partages BKW.
- Les éliminations d'impôts, se chiffrent à Fr. 320'866.- et sont légèrement inférieures au budget, pour rappel les décisions sont rendues par le service des Contributions.
- Augmentation de la provision pour perte d'impôts de Fr. 313'460.-. Au 31 décembre cette dernière se montant à Fr. 648'000.-, ce qui correspond à 5% de la réserve d'impôts, en application des recommandations du Service des communes.
- Les revenus des autres impôts présentent un excédent de Fr. 221'272.- par rapport au budget, ce qui concerne pour ¼ chacun, les prestations en capital, les impôts supplémentaires et répressifs (amnistie fiscale), les parts aux successions et donations ainsi que les parts aux gains de fortune.

## **Produits extraordinaires**

Des produits extraordinaires ont été portés en compte durant l'année 2013. Il s'agit notamment de :

- Subventions reçues durant l'année comptable 2013 et dont les dépenses ont été supportées par le compte de fonctionnement des communes non fusionnées avant le 31.12.2012.
  - Investigations sites pollués – Bassecourt
  - Projet CEP - Undervelier
- Extourne de différents passifs transitoires mis en charge en 2012.
  - Mesures chômage – Bassecourt
  - Partages d'impôts - Bassecourt
- Valorisation au bilan des stocks d'huile de chauffage.
  - Bâtiments scolaires
  - Autres bâtiments
- Subside d'aide à la fusion à raison de Fr. 240'000.- par an durant 5 ans.

02.	Subside ENV – investigation sites pollués	Fr.	60'000
	Projet CEP – Undervelier	Fr.	30'000
05.	Immeubles scolaires – stock huile de chauffage	Fr.	133'000
06.	Mesures chômage - Extourne transitoire Bassecourt	Fr.	58'000
08.	Immeubles communaux – stock huile de chauffage	Fr.	55'000
	Gain extraordinaire sur vente de terrain	Fr.	15'000
09.	Partages d'impôts - transitoires Bassecourt	Fr.	230'000
	Subside d'aide à la fusion	Fr.	<u>240'000</u>
	Total produits extraordinaires	Fr.	821'000

## **Conclusion**

### **Municipalité**

Ce premier exercice comptable après fusion de la commune Haute-Sorne est certes très réjouissant par son résultat mais est largement influencé par l'uniformisation de la pratique comptable.

En effet, l'excédent de produits découle dans sa quasi intégralité de produits extraordinaires corrigés ou constatés durant l'année 2013.

Il est également important de souligner que l'équilibre semble atteint par la conjugaison de plusieurs effets.

1. Des recettes fiscales supérieures aux prévisions
2. Des charges probablement surévaluées dans le budget (totalisation des 5 budgets des anciennes entités)
3. Des dépenses prévues et qui ne se sont pas avérées d'une nécessité absolue.

Le Conseil communal constate qu'il a réussi au terme de ce premier exercice à maîtriser les dépenses courantes. L'Exécutif remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat.

Pour les années à venir, le Conseil communal se trouve devant un nouveau défi. Il s'agira :

- d'endiguer les dépenses afin de financer la baisse fiscale
- d'harmoniser les règlements
- d'harmoniser les différents subsides à la population et soutiens aux sociétés

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Fiduciaire BDO, invite le Conseil général à accepter les comptes 2013 en votant l'arrêté s'y rapportant.

## **Bourgeoisies**

La commune de Haute-Sorne, en tant que commune mixte, est chargée de gérer les biens bourgeois.

Les comptes des 4 bourgeoisies sont dressés de manière séparée, mais avec une pratique comptable uniformisée.

L'ensemble des comptes bourgeois sont positifs. Dans la mesure où 3 budgets sur 3 tablaient sur un excédent de charges, les résultats enregistrés sont nettement plus favorables que prévu.

Cette situation s'explique par des rentrées supplémentaires au niveau de l'exploitation forestière, de la carrière de Glovelier ainsi que par l'encaissement de redevances provenant de BKW SA.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Commission de vérification des comptes, invite le Conseil général à également accepter les comptes 2013 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

Haute-Sorne le 2 juin 2014

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

**Jean-Bernard VALLAT**

**Le Secrétaire**

**Michel GUERDAT**